



## Correction des anomalies d'adressage

Seine Maritime Numérique va déployer prochainement sur votre commune un réseau en fibre optique destiné à proposer à chacun des offres d'accès à Internet en Très Haut débit.

Pour accéder à ces offres, les usagers devront renseigner leur adresse à desservir sur les serveurs d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet qui s'appuient sur une base nationale mise à jour par le Service National de l'Adresse (SNA).



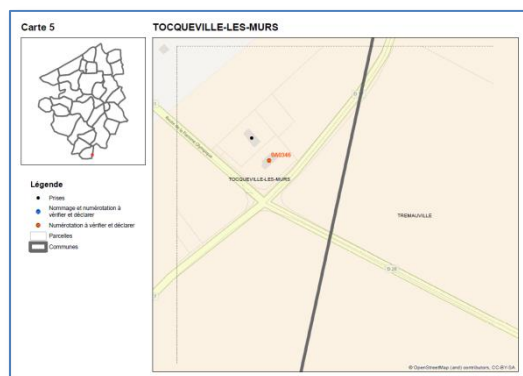
Si l'adresse de l'utilisateur est inconnue, ce dernier éprouvera les plus grandes difficultés pour accéder aux services proposés par le réseau pourtant déployé devant son domicile.

### Objet de la Procédure :

Cette procédure est destinée à accompagner les services communaux dans le traitement des anomalies constatées à l'issue du relevé de Boîtes aux lettres.

### Ce que Seine-Maritime vous fournit :

- ▶ 1 série de plan signalant les adresses manquantes
- ▶ 1 liste des numéros de parcelles concernées



### Ce que Seine-Maritime demande à la commune :

- ▶ Délibération de nommage si la voie n'a pas de nom
- ▶ Arrêté ou attestation de numérotation de la parcelle signée du maire si la parcelle n'a pas de numéro puis
- ▶ Transmission directe du dossier aux services de La Poste ([serviceclients.sna@laposte.fr](mailto:serviceclients.sna@laposte.fr)) et de Seine-Maritime Numérique ([contact@smn76.fr](mailto:contact@smn76.fr))

### Ce qui se passe ensuite :

Mise à jour mensuelle par le SNA, création de l'adresse sous un mois en moyenne. Puis Intégration de la prise avec son adresse aux outils dans le réseau Seine-Maritime Numérique.

## SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE

Hôtel du Département / Quai Jean Moulin / CS56101 / 76101 ROUEN cedex /  
02 32 12 70 90 / [contact@smn76.fr](mailto:contact@smn76.fr) / [www.smn76.fr](http://www.smn76.fr)

Seine-Maritime Numérique porte le projet de développement des infrastructures en fibre optique à Très Haut Débit. projet financé et subventionné par :

Communauté de communes et d'agglomération



France  
Très Haut Débit  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Comment utiliser les fichiers fournis ?

## Visualiser les prises en anomalie sur ma commune :

Source : onglet « Adresses en anomalie » du fichier correspondant à votre commune

ad_code	ad_nomvoie	ad_numer	ad_rep	ad_inse	ad_commu	ad_nbprha	ad_nbprp	hexavia_MSA	ad_hexacle_MSA	Action mairie	Dalle	Pa
AD760000077002	LE MAGASIN	52		76302	Goderville	0	1	NOK	NOK	Nommage et numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 283	ZA0006
AD760000077013	ROUTE DU BOCAGE	0		76302	Goderville	1	0	NOK	NOK	Nommage et numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 237	ZA00079
AD760000076925	IMPASSE DES PIES	0		76302	Goderville	1	0	3762858	NOK	Numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 268	0B0612
AD760000077069	BASSE RUE DE CRETOT	162 B		76302	Goderville	1	0	4142040	NOK	Numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 415	ZE0027

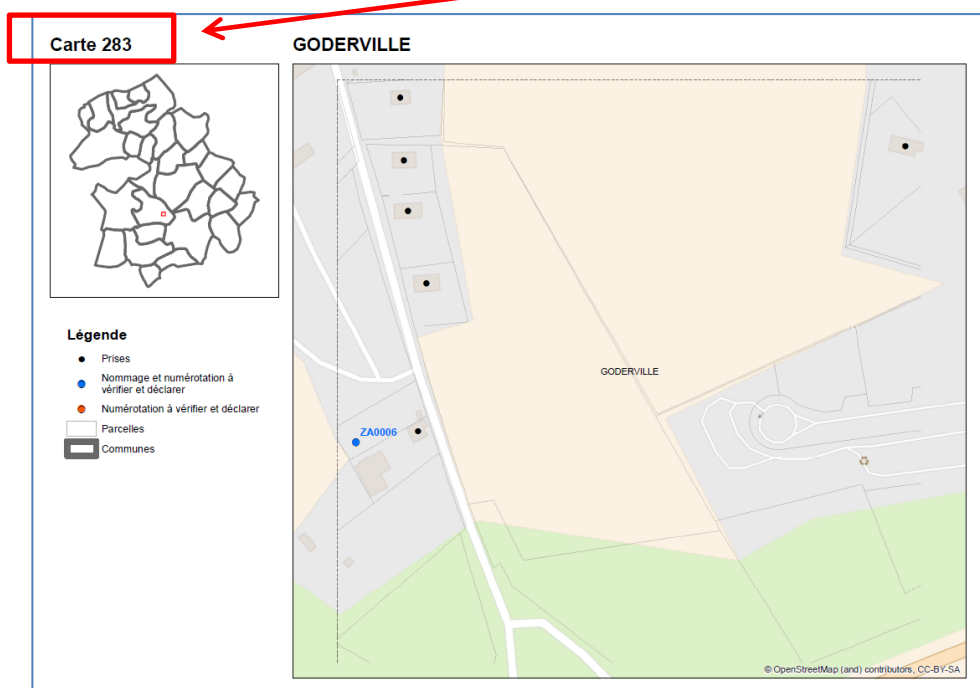
- Ad\_code : Code interne au syndicat – ne surtout pas modifier
- Ad\_nomvoie, Ad\_numero, Ad\_rep et Ad\_commune : adresse complète relevée
- ad\_nbprhab : nombre de logement à desservir relevé
- ad\_nbprpro : nombre d'entreprise à desservir relevé
- hexavia\_MSA et ad\_hexacle\_MSA : référence au SNA
- **Action mairie : Type d'action à mener par la mairie, les corrections sont à apporter par les services communaux sur ce champ**
- Dalle : Référence de la dalle à consulter sur l'Atlas
- Parcelle : Parcelle cadastrale relative à l'adresse

## Visualiser la prise à traiter et l'action à réaliser :

### Exemple 1 : La voie et le n° sont inconnus

Une prise est recensée au « 52 Le Magasin » sur la commune de Goderville (parcelle ZA0006). Cette voie n'existe pas dans la base du Service de Normalisation des Adresses.

ad_code	ad_nomvoie	ad_numer	ad_rep	ad_inse	ad_commu	ad_nbprha	ad_nbprp	hexavia_MSA	ad_hexacle_MSA	Action mairie	Dalle	Parcelle
AD760000077002	LE MAGASIN	52		76302	Goderville	0	1	NOK	NOK	Nommage et numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 283	ZA0006
AD760000077013	ROUTE DU BOCAGE	0		76302	Goderville	1	0	NOK	NOK	Nommage et numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 237	ZA00079
AD760000076925	IMPASSE DES PIES	0		76302	Goderville	1	0	3762858	NOK	Numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 268	0B0612
AD760000077069	BASSE RUE DE CRETOT	162 B		76302	Goderville	1	0	4142040	NOK	Numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 415	ZE0027

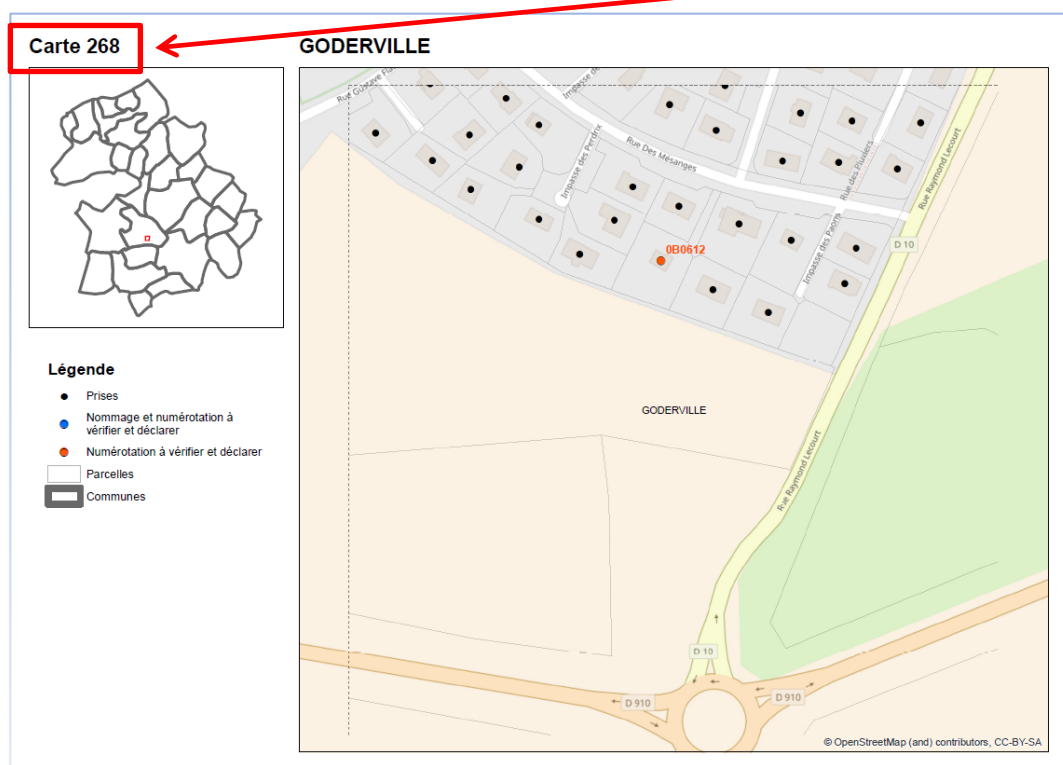


2 cas de figure sont possibles :

- **L'erreur de relevé** : le syndicat a fait une erreur lors du relevé de Boîtes aux Lettres. La prise n'est pas à l'adresse indiquée. Les services de la commune renseignent l'adresse réelle (n° + nom de voie) dans le champ « Action Mairie » prévu à cet effet pour correction de la base de données par les services du syndicat
- **La base du SNA n'est pas à jour** :
  - **les services de la commune retrouvent l'arrêté** de nommage et de numérotation de la voie pour transmission au service du SNA afin que ces derniers procèdent à la mise à jour de leur base (s'assurer que le n° de voie est bien présent)
  - **les services de la commune ne retrouvent pas l'arrêté** de nommage et de numérotation :
    - un nouvel arrêté doit être pris par le conseil municipal pour transmission aux services du SNA pour mise à jour de la base
    - à défaut une attestation est rédigée (modèle joint) par le maire puis est transmis aux services du SNA pour mise à jour de leur base à l'adresse suivante : [serviceclients.sna@laposte.fr](mailto:serviceclients.sna@laposte.fr)

### Exemple 2 : seul le n° est inconnu

ad_code	ad_nomvoie	ad_numero	ad_re	ad_inse	ad_commu	ad_nbprhé	ad_nbprpl	hexavia MSA	ad_hexacle MS	Action mairie	Dalle	Parcelle
AD760000077002	LE MAGASIN	52		76302	Goderville	0	1	NOK	NOK	Nommage et numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 283	ZA0006
AD760000077013	ROUTE DU BOCAGE	0		76302	Goderville	1	0	NOK	NOK	Nommage et numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 233	ZA0079
AD760000076925	IMPASSE DES PIES	0		76302	Goderville	1	0	3762858	NOK	Numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 268	0B0612
AD760000077069	BASSE RUE DE CRETOT	162 B		76302	Goderville	1	0	4142040	NOK	Numérotation à vérifier et déclarer	GOD Carte 419	ZE0027



2 cas de figure sont possibles :

- **L'erreur de relevé** : le syndicat a fait une erreur lors du relevé de Boîtes aux Lettres, la prise n'est pas au n° indiqué. Les services de la commune corrigent le n° dans le champ « Commentaires / Corrections Mairie » prévu à cet effet pour correction de la base de données par les services du syndicat
- **La base du SNA n'est pas à jour** : un Arrêté ou un certificat de numérotation de la parcelle signé du maire est envoyé au SNA pour mise à jour à l'adresse suivante : [serviceclients.sna@laposte.fr](mailto:serviceclients.sna@laposte.fr).